



Garde exclusive et attribution de la caf

Par **cricri**, le **13/02/2009** à **00:19**

bonjour, je viens de passer au tribunal pour la garde de mes enfants, j'étais en garde alterné et j'ai du partir à une heure du père pour suivre mon nouveau conjoint et se rapprocher de son travail, donc, la garde exclusive concerne surtout le plus petit de 10 ans car le grand de 18 ans reste chez son père pour facilité l'école et son travail en apprentissage, ma fille vient habiter chez moi car elle commence un bep à la rentrée à coté de mon nouveau domicile, j'espère de tout coeur avoir la garde de mon petit meme si l'avocate de monsieur à raconter un tas de chose abérante, elle niait tous ce que je faisait avec les enfants alors que c'est la vérité pure!!! j'ai toujours assurer avec eux, meme seule!! j'aurai le résultat qu'au mois de mars et ça me fait peurrrD'autre part l'avocate de monsieur à évoquer qu'il serait plus judicieux que ce soit lui qui touche les allocs pour les 3 enfants (pour pas qu'il ai de pension à me verser bien sur!!) et en imaginant qu'il ai la garde du petit et qu'il me reverse la part de ma fille, mais c'est pas légal ça, ma fille sera en garde exclusive chez moi et lui aura un ou deux enfants, je ne veux pas frauder avec les allocs et j'ai toujours entendu dire que chaque parents touche en fonction du nombre d'enfants réel au foyer merci de m'aider je sais plus trop quoi penser!!!!